

VOISINS VIGILANTS - PARTICIPATION CITOYENNE



Le dispositif de "Participation citoyenne" (voisins vigilants) est élaboré dans le but de lutter contre les cambriolages et les agressions. L'objectif est de se protéger les uns les autres.

EN QUOI CONSISTE LE DISPOSITIF "VOISINS VIGILANTS" ?

Le dispositif est basé sur le principe du volontariat des riverains. Son application concrète se traduit par tout signalement de quelque chose d'anormal chez un voisin absent, d'un événement inhabituel et suspect dans le quartier ou sur la voie publique, avec les moyens modernes de communication afin de renseigner rapidement les forces de sécurité.

QUEL EST LE BUT DU DISPOSITIF ?

Le but du dispositif est de former un maillage de personnes volontaires dans l'ensemble des quartiers afin d'assurer une vigilance passive dans le respect de la vie privée des concitoyens sur des déplacements ou comportements suspects et ainsi diminuer les cambriolages, actes de délinquance ou agressions. L'idée est de bien se protéger les uns les autres. Le dispositif permettra également d'apporter de l'aide aux personnes âgées isolées en cas de besoin.

LE SCHÉMA D'INTERVENTION

Quand un voisin vigilant observe un fait suspect ou très inhabituel, il prévient par tout moyen de communication la gendarmerie ou la police municipale pour reporter les éléments mémorisés : plaque d'immatriculation, signe distinctif, voisin concerné, coordonnées des témoins.

Le rôle des "Voisins Vigilants" se limite à avoir l'œil à de possibles déplacements anodins, à des renseignements, mais ils ne se substituent pas à la gendarmerie nationale ou à la police municipale.

"Voisins Vigilants" permet à chaque quartier de se mobiliser de façon citoyenne pour la sécurité publique et ainsi renforcer le lien social.

Vous pouvez vous inscrire au dispositif « voisins vigilants participation citoyenne »

- Par mail en précisant votre nom et adresse à : policemunicipale@ville-surylecomtal.fr
- Par téléphone au 04 77 30 01 48